

Le président élu du Burundi prêtera serment le 18 juin

@rib News, 16/06/2020 Source Xinhua Le président élu du Burundi, Evariste Ndayishimiye, doit prêter serment suite à la décision la semaine dernière de la Cour constitutionnelle jugeant qu'il doit prendre ses fonctions suite au décès du président en exercice, Pierre Nkurunziza.

Dans une invitation aux diplomates accrédités auprès de ce pays d'Afrique de l'Est, le ministre des Affaires étrangères a fait savoir qu'une cérémonie était prévue le 18 juin dans la province centrale de Gitega. M. Ndayishimiye qui a été élu le 20 mai, devait auparavant prendre ces fonctions le 20 août, après l'expiration du mandat de M. Nkurunziza. M. Nkurunziza est décédé le 8 juin, et la Cour constitutionnelle a décidé par la suite que l'investiture de M. Ndayishimiye serait avancée en conséquence. M. Ndayishimiye exercera un mandat de sept ans qu'il pourra renouveler une fois s'il est réélu.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});